



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090448

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/08/2025 12H27 C:000032 I:35906
V/REF : 1022290
V/Email reçu le Mercredi 06/08/2025 à 12H27

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 02627
IMMEUBLE : RUE DES CHAMPAGNES
RUE DES CHAMPAGNES
01160 PRIAY

Feillens, le 17 Septembre 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : RUE DES CHAMPAGNES - PRIAY - MME ROSSI 0651779361 - ETAGE 01 -LOGT 2011
LES COMPTEURS SONT A L'EXTERIEUR DEVANT PORTE DE GARAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE RECHERCHE DE FUITE
(SUEZ SIGNALA UNE SURCONSOMMATION D'EAU SUR SON COMPTEUR)
PLO0001 - PLO0004

Donneur d'ordre : Mme AS BONIN

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 8 AOUT 2025 A 11H00
RECHERCHE DE FUITE CHEZ MME ROSSI
PAS DE FUITE DETECTEE
APRES RECHERCHE SUR LE COMPTEUR QUI EST FACTURÉ N'EST PAS CELUI DE MME
ROSSI MAIS CELUI DE SA VOISINE
PREVOIR RECHERCHE DANS SON LOGEMENT
LE 11 SEPTEMBRE 2025 A 11H00
LE COMPTEUR APPARTIENT AU LOGEMENT 107 MADAME JACQUET
PRECEDEMMENT LE LOGEMENT ETAIT OCCUPÉ PAR UNE PERSONNE SEUL ET
MAINTENANT IL Y A UN ADULTE ET 3 ENFANTS. LA SURCONSOMMATION EST ARRIVÉ
JUSTE APRES L'EMMENAGEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 16/09/25 à 17H17 Mme AS BONIN

MP LCOMPTER Email envoyé le 12/09/25 à 17H11 Mme AS BONIN

GI LGESTION Email envoyé le 09/09/25 à 09H47 Mme AS BONIN

POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE UN RETOUR SUR CE DOSSIER ? SANS RETOUR LA
DEMANDE SERA CLOTUREE

GI LGESTION Email envoyé le 26/08/25 à 08H18 Mme AS BONIN

GI LGESTION Email envoyé le 08/08/25 à 16H00 Mme AS BONIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090448

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

SUITE A NOTRE INTERVENTION NOUS AURIONS BESOIN DES COORDONNÉES DE LA VOISINE DE MME ROSSI A QUI APPARTIENT LE COMPTEUR OU IL Y AURAIT UNE SURCONSOMMATION ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,71	46,71
2,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,52	83,04
TOTAL H.T.				129,75
T.V.A. a 10,00%				12,97
TOTAL T.T.C.En EURO				142,72

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090448

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1022290 du 06/08/2025

Pr.

SEM CODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif ☐
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☒
Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

MME ROSSI Sylvie
Rue des Champagnes
01160 PRIAY

Référence de la Demande

N°: 842 367 du 06/08/2025

Téléphone : 06.51.77.93.61 / ~~06.55.75.00.20~~
02627-00001-00002-00011 H / Type 2 B / 01 PLAI Etage : 01

THCLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

Date entrée: 16/03/2018

01-EE-2224-ENT-61563100
Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 21/08/2025

Observations

**LES COMPTEURS SONT EXTERIEURS DEVANT PORTE DE GARAGE
URGENT QUANTITE QUI FUIT DE 15 L PAR NUIT**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,71	46,71	4,67	51,38
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) Suez signale une surconsommation fuite sur compteur??	1,00	41,52	41,52	4,15	45,67
Total H.T.					88,23
Total TVA					8,82
Total TTC					97,05

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BONIN Anne-Sophie le 06/08/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Monsieur Stéphane DESCOSTES
Chargé de Maintenance

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Rue des Champagnes 01160 PRIAY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **06/08/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1022290